



Bordeaux, le 24 mars 2017:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la carte BTP en Nouvelle-Aquitaine : un nouvel atout pour lutter contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale

Le préfet de région, **Pierre DARTOUT**, a participé au lancement de la carte d'identification professionnelle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Aquitaine, le jeudi 23 mars 2017 à Talence sur un chantier Domofrance en présence d'**Olivier SALLERON**, président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Nouvelle-Aquitaine, **Marie-Ange GAY-RAMOS**, la présidente de la FFB de la Gironde, et **Christian GAY**, président de la Caisse Congès Intempéries du Sud-Ouest.

Cette carte a été instaurée par l'État à la demande des professionnels, pour lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement. Testée dans un premier temps sur un nombre restreint d'entreprises, elle est aujourd'hui en cours de généralisation dans toutes régions de France, à commencer par la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 22 mars.

Obligatoire et hautement sécurisée, elle concernera tous les salariés travaillant sur des chantiers de bâtiments et de travaux publics, y compris les intérimaires, les détachés et les intérimaires détachés.

En Nouvelle-Aquitaine, environ 59 000 entreprises et 104 000 salariés sont potentiellement concernés.